

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **7 septembre 2021** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté  
Siège #2 - Bernard Grenier  
Siège #3 - Daniel La Boissière  
Siège #4 - René Turcotte  
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery

Est/sont absents à cette séance:

Siège #6 - Linda Therrien

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 9 août 2021
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - 6.2 - Acceptation des dépenses
  - 6.3 - Résolution mandatant le Ministère des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal
  - 6.4 - Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
  - 6.5 - Reconditionnement du site internet de la Municipalité de Milan
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
  - 7.2 - Réserve de sable 2021-2022
  - 7.3 - Sel à déglçage pour 2021-2022
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
  - 8.1 - Adoption et mise en application des programmes - Schéma de couverture de risques incendie
- 9 - LOISIRS-TOURISME
  - 9.1 - Lettre envoyée aux Comités - Prévision budgétaire 2022
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 11 - LÉGISLATION
  - 11.1 - Avis de motion - Règlement visant à modifier le plan d'urbanisme no: 2005-31 afin d'inclure les modifications du schéma d'aménagement de la MRC
  - 11.2 - Avis de motion - Règlement visant à modifier le règlement de zonage no: 2005-32 afin d'inclure les modifications du schéma d'aménagement de la MRC
  - 11.3 - Modification à la réglementation de la zone RU-1
- 12 - VARIA
  - 12.1 - Changement au calendrier des séances 2021
  - 12.2 - Prochaine séance ordinaire du conseil
  - 12.3 - Demande de réduction du coût de location salle communautaire - Atelier d'exercices créatifs et d'activités ludiques

**12.4** - Campagne de financement - Biscuits sourire de Tim Horton au profit de la Maison de fin de vie «La Cinquième Saison»

**13** - CORRESPONDANCE

**14** - PÉRIODE DE QUESTIONS

**15** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel La Boissière et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 9 août 2021**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

### **4 - RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

### **5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois d'août 2021.

Construction : 1

Rénovation : 1

Captage d'eau : 1

Installation septique : 1

Lotissement : 1

Permis d'installation septique :1

Permis d'addition d'un bâtiment : 2

### **6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

#### **6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

#### **6.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 3160 au chèque no. 3190 pour un montant total de 67 287.94\$

Salaires: chèque no. 2955 au chèque no. 2980 pour un montant total de 18 588.61\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 827.60\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 4 790.11\$

ADOPTÉE

**2021-09  
6138      6.3 - Résolution mandant le Ministère des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal**

ATTENDU QUE, conformément à *l'article 1065 du Code municipal*, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE *l'article 1066 du Code municipal* qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministère des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à *l'article 1065*, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR Douglas E. Mccaffery,

ET APPUYÉ PAR Daniel La Boissière,

QUE, conformément à *l'article 1066 du Code municipal*, le conseil mandate le ministère des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à *l'article 1065 du Code municipal*, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

**2021-09  
6139      6.4 - Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)**

La Municipalité pourra bénéficier d'un montant maximal de 75 000\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Les travaux devront être réalisés entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2023. Les travaux admissibles visent les infrastructures suivantes: un hôtel de ville, une caserne de pompier, un garage, un entrepôt municipal ainsi qu'un centre ou une salle communautaire. Les dépenses associées à des travaux de rénovation, de réfection, de mise aux normes, d'agrandissement ou de construction des infrastructures à vocation municipale et communautaire seront admissibles.

Une planification des besoins sera effectuée afin de bénéficier de ce programme.

ADOPTÉE

**2021-09  
6140      6.5 - Reconditionnement du site internet de la Municipalité de Milan**

CONSIDÉRANT QU'après plus de 10 ans en fonction, la plateforme actuelle de notre site web a atteint sa durée de vie maximale. Elle ne sera plus disponible lors du renouvellement de notre licence prévu le 7 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir un site web plus performant, sécuritaire et avec de meilleures technologies;

CONSIDÉRANT QUE certains aspects de notre site web ne soient plus fonctionnels et peut-être même invisibles pour certains utilisateurs. La croissance de l'industrie des appareils mobiles évolue et notre site web est pratiquement inutilisable sur les téléphones intelligents;

IL EST PROPOSÉ PAR René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la refonte de notre site web avec Weblex Design Inc. au montant de 426,45\$ pour l'année 2021 et au montant de 1 469,40\$ annuellement par la suite.

ADOPTÉE

## **7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie**

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois d'août 2021.

### **2021-09 7.2 - Réserve de sable 2021-2022** 6141

La Municipalité de Milan a reçu 2 prix pour 300 tonnes métriques de sable pour 2021-2022.

- 1- Excavation Clément Duquette Inc. au montant de 10,58\$/tm livré au garage municipal;
- 2- Lafontaine et fils Inc. au montant de 13,85\$/tm livré au garage municipal.

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu par la majorité des membres du conseil d'accepter le prix d'Excavation Clément Duquette Inc. pour la réserve de sable 2021-2022 au montant de 10,58\$/tm.

ADOPTÉE

### **2021-09 7.3 - Sel à déglacage pour 2021-2022** 6142

La municipalité a reçu 2 prix pour 20 tonnes de sel à déglacage pour 2021-2022.

- 1- Sel Warwick : 118,00\$/tm, transport inclus;
- 2- Somavrac c.c. : 132.50\$/tm, transport inclus.

IL EST PROPOSÉ par Daniel La Boissière et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le prix de Sel Warwick au montant de 118\$/tm.

ADOPTÉE

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

### **2021-09 8.1 - Adoption et mise en application des programmes - Schéma de couverture** 6143 **de risques incendie**

#### **ADOPTION ET MISE EN APPLICATION DES PROGRAMMES – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a un Schéma de couverture de risques incendie en vigueur pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie exige que les municipalités mettent en application sur leur territoire des programmes en lien avec la sécurité incendie sur leur territoire;

*10. Le schéma de couverture de risques, qui intègre les déclarations de risques visées à l'article 5, fait état du recensement, de l'évaluation et du classement des risques d'incendie présents sur le territoire et précise leur localisation. Il fait également état du recensement et de l'évaluation des mesures de protection existantes ou projetées, des ressources humaines, matérielles et financières qui leur sont affectées par les autorités locales ou régionales ou par des régies intermunicipales ainsi que des infrastructures et des sources d'approvisionnement en eau utiles pour la sécurité incendie. Il comporte, en outre, une analyse des relations fonctionnelles existant entre ces ressources et une évaluation des procédures opérationnelles.*

*Le schéma détermine ensuite, pour chaque catégorie de risques inventoriés ou chaque partie du territoire qui y est définie, des objectifs de protection optimale contre les incendies qui peuvent être atteints compte tenu des mesures et des ressources disponibles. Il précise également les actions que les municipalités et, s'il y a lieu, l'autorité régionale doivent prendre pour atteindre ces objectifs en intégrant leurs plans de mise en œuvre. Enfin, le schéma comporte une procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions mises en œuvre et du degré d'atteinte des objectifs arrêtés.*

Il est proposé par René Turcotte et appuyé par Douglas E. Mccaffery :

QUE le conseil de la Municipalité Milan adopte les programmes suivants et s'engage à les mettre en application sur son territoire:

- Programme d'inspection des risques plus élevés
- Programme d'analyse des incidents
- Programme d'entretien, d'évaluation, vérification et codification des réseaux d'aqueduc
- Programme inspection et entretien des prises d'eau sèche
- Programme santé-sécurité
- Programme d'éducation du public
- Programme d'entraînement et de maintien de compétences
- Programme d'évaluation, entretien et remplacement des équipements
- Programme de recrutement
- Programme de vérification des avertisseurs de fumée

ADOPTÉE

## **9 - LOISIRS-TOURISME**

### **2021-09 9.1 - Lettre envoyée aux Comités - Prévision budgétaire 2022 6144**

#### **PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2022**

ATTENDU QUE dans le but de prévoir adéquatement les argents à réserver dans le prochain budget aux différents comités pour leurs activités municipales prévues à leur agenda de l'année 2022 et compte tenu de l'arrivée probable de nouvelles personnes autour de la table du conseil qui elles, devront décider des sommes requises parfois sans connaître leurs besoins respectifs, il serait approprié de demander aux comités municipaux de nous informer des dépenses encourues pour la réalisation de leurs activités municipales 2021 et de nous donner un aperçu de celles prévues pour l'année 2022;

ATTENDU QU'UN document facile à remplir sera envoyé aux différents comités de la municipalité pour être complété afin d'aider le prochain conseil municipal à prendre les décisions éclairées et ainsi contribuer à faire de Milan une municipalité accueillante, vivante et participante.

IL EST PROPOSÉ PAR Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil QUE chaque comité aura jusqu'au **30 octobre 2021** pour exposer leurs projets et faire leurs demandes monétaires. Les sommes demandées seront toutefois à la discrétion du conseil qui devra les établir en fonction de leur pertinence et de la capacité de payer des contribuables.

ADOPTÉE

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

### **2021-09 11 - LÉGISLATION 6145**

#### **2021-09 11.1 - Avis de motion - Règlement visant à modifier le plan d'urbanisme no: 6146 2005-31 afin d'inclure les modifications du schéma d'aménagement de la MRC**

## AVIS DE MOTION

Je, soussignée Bianka Côté, conseillère), donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un PROJET DE RÈGLEMENT no: 2021-05 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No: 2005-31 AFIN D'INCLURE LES MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC.

ADOPTÉE

**2021-09  
6147**      **11.2 - Avis de motion - Règlement visant à modifier le règlement de zonage no: 2005-32 afin d'inclure les modifications du schéma d'aménagement de la MRC**

## AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Douglas E. Mccaffery, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une séance, un PROJET DE RÈGLEMENT NO: 2021-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO: 2005-32 AFIN D'INCLURE LES MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC.

Le projet de règlement vise:

\* Modifier le zonage du lot suivant: 4 501 250

ADOPTÉE

**2021-09  
6148**      **11.3 - Modification à la réglementation de la zone RU-1**

### **Modification à la réglementation de la zone RU-1**

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Lavoie et Mme. Anne-Marie Villard possède le lot # 4 501 443, celui-ci situé en zone RU-1. Les propriétaires désirent éventuellement y construire une résidence permanente, alors il demande de remplacer la zone RU-1 pour la zone RU-2;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation de la zone RU-1 ne permet qu'une résidence saisonnière seulement;

CONSIDÉRANT QUE cette particularité n'a plus lieu d'être, car elle provient du fait que le chemin Gisla n'était pas déneigé auparavant et que maintenant il est entretenu à l'année;

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel La Boissière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DU CONSEIL, DE FAIRE LA DEMANDE DE MODIFICATION À LA MRC DU GRANIT, AFIN DE CHANGER LA ZONE RU-1 POUR LA ZONE RU-2.

Afin de régulariser la situation identique de certains lots voisins, la Municipalité demande également de modifier la zone RU-1 pour la zone RU-2 des lots suivants contigus au chemin Gisla :

- 4 500 991, 4 500 983, 4 501 097, 4 501 098, 4 501 442, 4 501 443, 4 501 445, 6 034 747, 6 034 748, 6 034 749, 6 034 750, 6 034 751, 6 034 752 et 6 034 753.

ADOPTÉE

## **12 - VARIA**

Le varia demeure ouvert.

**2021-09  
6149**      **12.1 - Changement au calendrier des séances 2021**

La date de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 sera changée pour le 6 octobre 2021 dû à la date de réservation pour le règlement d'emprunt avec le Ministère des Finances.

La date de la séance ordinaire du 1 novembre 2021 sera changée pour le 15 novembre 2021 dû aux élections municipales, car la période durant laquelle le conseil municipal ne peut siéger commence le 8 octobre à 16h30 et le jour du scrutin est le 7 novembre 2021.

ADOPTÉE

**2021-09 12.2 - Prochaine séance ordinaire du conseil**  
**6150**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mercredi 6 octobre 2021 à 19h30.

ADOPTÉE

**2021-09 12.3 - Demande de réduction du coût de location salle communautaire - Atelier**  
**6151 d'exercices créatifs et d'activités ludiques**

La Municipalité a reçu une demande de Madame Carole Lessard afin de réduire le coût de location de la salle communautaire, car celle-ci aimerait offrir des ateliers d'exercices et d'activités ludiques cet automne. Voir demande de Madame Lessard ci-jointe.

Il a été résolu par la majorité des membres du conseil présent de louer la salle communautaire au tarif régulier de 75,00\$ pour 3 heures.

ADOPTÉE

**2021-09 12.4 - Campagne de financement - Biscuits sourire de Tim Horton au profit de**  
**6152 la Maison de fin de vie «La Cinquième Saison»**

La Maison la Cinquième Saison organise la vente de biscuits sourire pour une campagne de financement. Le coût est de 1,00\$ le biscuit en boîte de 6 ou en boîte de 12.

Il a été résolu de prendre les commandes de chacun des membres du conseil et des employés municipaux et que le paiement des boîtes serait à leur frais.

ADOPTÉE

**13 - CORRESPONDANCE**

MRC du Granit - Collecte de tubulures d'érablières

**14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h40.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la

signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

---

Jacques Bergeron, maire